



Commission des finances

Bottens, le 23 octobre 2023

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2023-07 relatif :

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'245'000.- pour la réfection de la Route de Lausanne en traversée de localité.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM. David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie les 16 et 21 octobre afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Elle a également envoyé quelques questions à la responsable du Préavis, laquelle a répondu avec satisfaction. Nous remercions Madame Riva et Monsieur Stettler de leurs réponses lors d'une rencontre avec notre commission.

Nous notons que le plan d'investissement 2022-2026 prévoit un montant de CHF 240'000.00 concernant cette route de Lausanne.

La somme sollicitée dans ce préavis est importante, en regard du montant prévu dans le plan d'investissement mentionné ci-dessus et considérant qu'il y aura d'autres gros travaux pour les routes.

En prenant également les 2 autres préavis (2023-06 et 2023-08) pour les routes qui seront soumis les uns après les autres lors de cette séance de conseil, le montant total brut représente une dépenses de CHF 2'588'000.00.

Des subventions cantonales pour cette route ainsi que la part de l'ECA sont prévues à l'issue des travaux pour un montant de l'ordre de CHF 364'000.00

Le total des subventions pour les 3 préavis représente un montant de CHF 608'000.00

Au vu de la dépense importante, nous invitons la Municipalité à se poser la question de la réalisation du trottoir passant devant la grande salle. En effet personne n'utiliserai ce trottoir car il est plus court de passer à travers le parking, aussi il n'est de peu d'utilité et permettrait une économie non négligeable de ne pas entreprendre ces travaux.

Cependant le financement de cet investissement entre dans le plafond d'endettement de la Commune.

En prenant en considération l'ensemble des dépenses résultants de ces 3 préavis, l'amortissement de la dette ainsi que l'intérêt de la somme empruntée devront être portés au budget communal, le montant estimé se situera dans une fourchette comprise entre CHF 110'000.00 – CHF 120'000.00. La Municipalité informe qu'il ne sera pas prévu d'augmentation du taux d'impôt communal pour subvenir à cette nouvelle charge sur le ménage communal.

Compte tenu de nouvelles dispositions sur le calcul de la péréquation qui entre en vigueur en 2025, il semble que cela soit judicieux d'effectuer ces travaux dans le courant de l'année prochaine.

La commission constate que le rapport du crédit d'étude est daté d'octobre 2023 alors que les préavis le sont de septembre 2023

La commission demande quels sont les délais de mise en œuvre. Madame Riva nous réponds ce qui suit :

Pour la route de Thierrens, si la commune fait une dispense d'enquête, on peut faire les appels d'offre et demandes de subventions en avance pour commencer les travaux pour la conduite d'eau avant, ce qui nous permettrait de faire les travaux conduite d'eau au printemps, avec circulation par demi-chaussée.

Ensuite, les travaux sur la route de Lausanne pourrait être fait en déterminant si une fermeture de la route serait complète ou par demi-chaussée, puis finir quasi en même temps les 2 secteurs.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances à l'unanimité accepte ce préavis en l'état.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2023-07 tel que présenté.

- 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'245'000.- pour la réfection de la Route de Lausanne en traversée de localité ;
- 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie de la dépense ;
- 3 : d'amortir cet investissement sur une période de trente ans au maximum.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur